
Don par le citoyen Noël, général de brigade à l'armée du Nord, de sa médaille en or et du brevet signé Bailly et Lafayette, ainsi qu'un assignat de 50 livres, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le citoyen Noël, général de brigade à l'armée du Nord, de sa médaille en or et du brevet signé Bailly et Lafayette, ainsi qu'un assignat de 50 livres, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 694;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_39011_t1_0694_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

son brevet que l'on a fait brûler. Je te prie d'ordonner l'insertion au *Bulletin* du dépôt et de l'envoi pour sa tranquillité et pour la mienne.

« *Le secrétaire de la municipalité de Briey.*

« GERGONNE. »

Le citoyen Carbillet, peintre à Dijon, fait don à la nation de trois médailles d'argent à l'effigie de Capet.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Carbillet (2).

« Du 24 frimaire an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

Le vrai sans-culotte Carbillet, peintre, de Dijon, département de la Côte-d'Or, n'a pour toute possession que trois médailles d'argent, à l'effigie du scélérat Capet, dont la divine guillotine nous a délivré. Je dépose cette faible fortune sur l'autel de la patrie pour aider à exterminer les tyrans et leurs vils suppôts coalisés contre notre sainte liberté.

La République ou la mort, tels sont les sentiments qui animent mon cœur et mon âme.

« Ton concitoyen,

« CARBILLET. »

Le citoyen Pierre Noël, général de brigade à l'armée du Nord, envoie sa médaille en or, et le brevet signé Bailly et Lafayette; il joint à ce don un assignat de 50 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Extrait du registre des délibérations de la municipalité de la commune de la Chapelle, département de l'Aisne, district de Vervins, canton dudit Lacapelle (4).

Séance permanente du 21 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

La municipalité en permanence s'est présentée en la maison commune le citoyen Pierre Noël, général de brigade à l'armée du Nord, division du général Maisonneuve, et a présenté une médaille en or qui lui a été donnée à Paris le 11 septembre 1789 (vieux style) pour récompense des services qu'il a rendus pour secouer le joug de nos tyrans, avec le brevet, *signé* Bailly et Lafayette. Ne voulant plus être porteur de brevet portant des sceaux qu'il voit avec horreur, il a déposé aussi un assignat de cinquante livres sous le n° 35888, *Signé* Pommerehne, en invitant la municipalité d'adresser le tout au citoyen Président de la Convention nationale en le priant de l'accepter pour le bien et pour le soutien de la République en promettant en outre qu'il donnera cinquante livres par an jusqu'à la paix. La municipalité lui a promis

de s'empresse de faire passer à la Convention son don patriotique, avec copie de la présente délibération.

Signé : MAMBOUR, maire, LECERF, GUERRE, GIRET-VAIRON, LEFÈVRE, secrétaire greffier, et ROHAUX, procureur de la commune.

Le procureur syndic de Commune-d'Armes écrit que déjà Saint-Chamond et Commune-d'Armes ont renoncé au pieux charlatanisme des prêtres. Le temple de l'imposture est fermé, et l'autel du mensonge est abattu; 428 marcs d'argenterie viennent d'être envoyés aux représentants du peuple à Commune-Affranchie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic de Commune d'Armes (2).

Le procureur syndic de la Commune d'Armes, au Président de la Convention nationale.

« Commune d'Armes, ce 22 frimaire l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Enfin, la raison s'est levée du sein des préjugés qui la tenaient asservie, la lumière douce et bienfaisante pénétre, vivifie tous les esprits que la superstition tuait; l'auguste vérité vient, sur ses pas, un flambeau à la main, développer au peuple les éternelles maximes de l'évangile de la philosophie. Ses progrès sont lents dans nos campagnes, cependant le fanatisme est blessé à mort, bientôt il expirera; déjà Saint-Chamond et Commune-d'Armes ont renoncé au pieux charlatanisme des prêtres, le temple de l'imposture est fermé et l'autel du mensonge est abattu.

Les Sociétés populaires ont démasqué l'hypocrisie des apôtres de la superstition, combattu leur erreur et dissipé les ténèbres mystérieuses dont ils s'enveloppaient. Nous irons pas à pas avec les villageois, nous ne rompons pas en visière à leurs préjugés; nous commencerons à les instruire et les livres qui ont fait la révolution physique de la France feront encore dans cette classe intéressante d'hommes une révolution morale si nécessaire.

« Nous avons demandé au comité de Salut public des écrits simples et lumineux pour les campagnes, rappelez-lui notre demande. Nous venons d'envoyer aux représentants du peuple à Commune-Affranchie 428 marcs d'argenterie, dont la raison a dépouillé le despotisme terrassé. Tartarais, Dargoire et Firminy, communes de notre arrondissement, ont donné un exemple philosophique qui gagnera de proche en proche. La première d'entre elles a consacré à la raison son église, d'où elle a fort poliment congédié ses saints honteux et larmoyants de se voir sans asile; elle y va entendre la morale des hommes libres et s'enflammer d'enthousiasme à la lecture touchante des droits de l'homme et de la Constitution.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 320.

(4) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 320.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.